

Comité des pêches de la FAO, du 7 au 11 septembre 2026

Point 8 de l'ordre du jour. Progrès réalisés dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée grâce à des mesures internationales, régionales et nationales

Transparence en matière de propriété effective : une condition indispensable à la lutte contre la pêche INN

Nous saluons les progrès accomplis aux niveaux international, régional et national pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, notamment le renforcement des systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance, ainsi que la mise en œuvre plus large de l'Accord sur les mesures du State du port.

Toutefois, la lutte contre la pêche INN doit également s'attaquer aux défaillances de gouvernance à terre qui permettent à ceux qui, en fin de compte, possèdent et contrôlent les opérations de pêche de rester dans l'ombre et de continuer à tirer profit de l'exploitation illégale des ressources halieutiques.

La pêche INN affecte directement les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs artisans, leur sécurité alimentaire et la durabilité des ressources halieutiques. Elle réduit les prises dont disposent les pêcheurs artisans, fausse la concurrence et sape la confiance dans la gouvernance des pêches. Elle prive également les communautés de ressources vitales et aggrave la pénurie de poisson en Afrique.

L'une des principales raisons pour lesquelles ces problèmes persistent est que les personnes qui, en dernier ressort, possèdent, contrôlent et tirent profit des opérations de pêche restent souvent dissimulées derrière des structures d'entreprise opaques, des sociétés écrans et des montages de propriété complexes. La transparence en matière de propriété effective est particulièrement importante lorsque les accords d'accès aux pêcheries, l'affrètement ou les coentreprises peuvent masquer l'identité de ceux qui, en dernier ressort, contrôlent les opérations de pêche et tirent profit de l'accès aux ressources halieutiques africaines.

Une plus grande transparence sur la propriété effective peut aider à identifier les liens entre les navires, les entreprises et les licences de pêche, à détecter les récidivistes et à réduire la corruption et les conflits d'intérêts dans la gouvernance des pêches.

Au-delà de l'application de la loi, la transparence en matière de propriété effective est également une question d'équité et de gouvernance démocratique des pêches. La transparence permet aux communautés de pêcheurs, à la société civile et aux citoyens de mieux comprendre qui tire profit des ressources halieutiques et de participer de manière plus significative aux décisions qui affectent leurs moyens de subsistance, leurs systèmes alimentaires et les économies côtières.

Nous saluons l'engagement pris par l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS) en 2022, et réaffirmé en 2024, de mettre en œuvre une législation nationale exigeant la déclaration des bénéficiaires effectifs ultimes des navires de pêche et de renforcer les enquêtes et les sanctions en cas de non-divulgaration.

Nous félicitons les États membres de l'OACPS qui prennent déjà des mesures pour renforcer la transparence des navires et des entreprises, améliorer les registres de pêche et explorer des mécanismes de divulgation des informations relatives à la propriété effective. Ces efforts témoignent d'une reconnaissance politique croissante du fait que les réformes en matière de transparence sont à la fois réalisables et nécessaires.

Nous saluons également l'intégration de la transparence relative à la propriété effective dans la version mise à jour de la norme 2.0 de l'Initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (FiTI), qui fournit aux pays un cadre pratique pour améliorer la divulgation publique et la responsabilité dans la gouvernance des pêches, en particulier en ce qui concerne la propriété effective. Nous encourageons davantage de pays à s'engager dans le processus de la FiTI comme moyen concret de parvenir à une plus grande transparence, à une meilleure gouvernance et à une action plus efficace contre la pêche INN.

Pour traduire ces engagements en matière de transparence en progrès concrets, des mesures plus énergiques sont nécessaires aux niveaux national, régional et international.

Une transparence limitée aux seules administrations ne peut garantir une responsabilité totale, en particulier dans le secteur de la pêche où les structures de propriété s'étendent souvent sur plusieurs juridictions et où les opérateurs illégaux recourent à des sociétés écrans, au changement de pavillon et à d'autres montages complexes pour échapper à tout contrôle. L'accès du public aux informations sur la propriété effective est donc essentiel pour renforcer la surveillance, instaurer la confiance du public et permettre aux communautés de pêcheurs, aux organisations de la société civile, aux chercheurs et aux journalistes d'identifier les liens de propriété cachés et les conflits d'intérêts qui, sans cela, resteraient dissimulés.

Afin de renforcer la responsabilité, aucune licence de pêche industrielle ne devrait être délivrée ou renouvelée sans la divulgation complète des informations relatives à la propriété effective. Ces informations devraient être vérifiées, régulièrement mises à jour et rendues accessibles au public, tout en respectant les garanties légitimes en matière de protection des données.

La divulgation publique exerce également un puissant effet dissuasif, rendant plus difficile pour les opérateurs impliqués dans la pêche illégale ou la corruption de rester dans l'ombre.

Pour lutter contre la pêche INN, nous devons non seulement suivre les navires et les captures, mais aussi retracer la propriété, le contrôle et les bénéfices financiers.